

Introduction : ce que parler pour autrui veut dire

Samuel Hayat, Nicolas Kaciaf, Cédric Passard

« Nous ne voulons pas de représentants qui finiraient par parler à notre place. (...) Ce n'est pas pour mieux comprendre notre colère et nos revendications que le gouvernement veut des représentants, c'est pour nous encadrer et nous enterrer. (...) Si on nomme des représentants et des porte-paroles, ça finira par nous rendre passifs. (...) Qu'ils nous écoutent tous ou qu'ils n'écoutent personne. (...) Non aux représentants et aux porte-paroles autoproclamés ! Reprenons le pouvoir sur nos vies ! »

« Appel des gilets jaunes de Commercy à des assemblées populaires partout en France », 30 novembre 2018¹

« J'avais l'habitude de faire des médias, mais je découvre que la parole change de nature (...). Là, elle engage le gouvernement. Avec un mot de travers, on peut faire dévisser la bourse ou créer une crise diplomatique. C'est vertigineux. »

Gabriel Attal, porte-parole du gouvernement, 3 août 2020²

Cet ouvrage est d'abord le produit d'un étonnement³. Malgré la centralité d'une telle fonction dans la politique moderne, le porte-parolat, ses règles d'attribution et ses modalités d'exercice n'ont suscité qu'une maigre curiosité dans la littérature scientifique. Pour ne prendre qu'une poignée d'indices de ce faible investissement, le terme et ses dérivés ne bénéficient d'aucune entrée dans les manuels de science politique ou dans les ouvrages de référence en sciences du langage. Mieux : sur l'ensemble des travaux référencés sur la plate-forme Cairn, seuls dix-huit articles comprennent le terme dans leurs titres (ce nombre montant à 137 si on y inclut les résumés). Ils sont à peine quinze parmi les 336 000 contributions du catalogue Persée. Il ne faudrait cependant pas croire qu'il s'agisse là d'une spécificité du monde francophone. Pour s'en tenir aux ouvrages de langue anglaise, les travaux sur les *spokesmen* ou *spokespersons* sont rares, exceptés dans les études de marketing ou de publicité.

Cela ne signifie pas que les enjeux de ce que parler pour autrui veut dire sont ignorés. Depuis les travaux de Pierre Bourdieu sur le fétichisme politique, la « ventriloquie usurpatrice, consistant à faire parler ceux au nom de qui on parle » (Bourdieu, 1984, p. 52) est au cœur de nombreuses recherches de sociologie politique en France⁴. En théorie politique anglo-américaine, en particulier féministe, les questions soulevées par la prise de parole au nom des groupes dominés, comme celle du rôle que ces paroles ont dans la constitution de l'identité de ces groupes, sont l'objet de nombreux débats, souvent en lien avec les mouvements féministes et antiracistes (Alcoff, 1991; Young, 2000; Collins, 2002). Dans une tout autre perspective, la

¹ Appel disponible sur https://www.youtube.com/watch?v=dfLIYpJHir4&ab_channel=GiletsJaunesCommercy (consulté le 10 décembre 2020).

² Olivier Faye, « Gabriel Attal face au “vertige” du porte-parolat », *Le Monde*, 3 août 2020.

³ Ce livre est issu des journées d'études « Porter la parole. Modalités, contraintes et métamorphoses d'un rôle politique » organisées à Sciences Po Lille les 11 et 12 janvier 2018. Nous profitons de cette introduction pour remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à leur organisation, et en particulier Sophie Bécart.

⁴ Voir les contributions rassemblées et précieusement introduites par Giraud, Mischi et Pénissat (2015) et par Juhem et Sedel (2016).

théorie de l'acteur-réseau de Bruno Latour et Michel Callon a mis en évidence l'importance de la fonction de porte-parole dans les opérations de traduction et d'enrôlement des intérêts de certains acteurs, notamment les êtres sans parole comme les non-humains (Callon, 1986 ; Latour, 2011).

Cependant, cet intérêt pour le porte-parolat et ses enjeux est largement obscurci ou recouvert par l'abondance de réflexions théoriques et d'investigations empiriques dédiées au concept de *représentation*. Ce dernier a ainsi fait l'objet d'un investissement constant aussi bien du côté des politistes que des historiens, qui va de pair avec une grande richesse des approches, régulièrement renouvelées⁵. Cette asymétrie en matière de focalisation scientifique tient peut-être en partie à la précédenace temporelle du concept : *repraesentatio* apparaît en un sens politique dès le XIII^{ème} siècle, tandis qu'à en croire les dictionnaires étymologiques, les toutes premières apparitions du mot « porte-parole » semblent dater du milieu du XVI^{ème} siècle⁶. Cela tient plus sûrement à la différence d'amplitude sémantique. Comme le remarquait Yves Sintomer, après les historiens Hasso Hofmann, Carlo Ginzburg ou Roger Chartier, *représentation* est un terme trompeur car polysémique, utilisé, en français et en anglais en tout cas, pour désigner des phénomènes très divers, que d'autres langues séparent d'ailleurs, comme l'allemand ou le chinois (Hofmann, 1973; Ginzburg, 1991; Chartier, 2013; Sintomer, 2013). Cette polysémie donne au concept son ambiguïté, mais aussi sa densité et son extension, venant caractériser des phénomènes non seulement politiques mais aussi esthétiques, narratifs ou épistémologiques. S'interroger sur la représentation, c'est ainsi rejoindre une discussion millénaire sur la *mimesis* (Revault d'Allonnes, 2016), explorer un concept fondateur *du* politique – et pas seulement de *la* politique comme domaine d'activité.

À l'inverse, *porte-parole* semble en première analyse désigner des phénomènes mieux caractérisés, mais surtout plus étroits. Dès son apparition, le terme est synonyme de « messenger » : au sens propre, « il s'agit de *porter* une *parole*, autrement dit, de rendre à la parole sa dimension réelle, matérielle, presque physique. Le porte-parole fait de la parole un fardeau, qui a son poids, qu'il porte dans "l'espace public" et dont il propose l'expérience à ceux qui l'entourent » (Lamizet, 2007, p. 113). Cette affiliation entre le porte-parole et le messenger ne s'est jamais dissoute, cantonnant le porte-parole à une fonction subalterne, et le porte-parolat à un phénomène relativement transparent, où la seule question qui se pose est de savoir si le porte-parole a été un messenger fidèle ou non – une question peut-être triviale si l'auteur initial du message est un individu, moins quand il est un collectif auquel le porte-parole donne forme en lui prêtant sa voix (Latour, 2002; Saward, 2010), comme le montre le texte de Claire Oger dans ce volume.

Mais alors pourquoi, au fond, s'y intéresser ? Si la représentation est une catégorie englobante et sur laquelle les travaux sont nombreux et riches, pourquoi consacrer un tel ouvrage collectif au porte-parolat ? C'est que les deux termes mettent l'accent sur deux modalités du politique qui ne se recouvrent que partiellement, et dont la seconde n'est pas nécessairement la moins intéressante. La représentation constitue en effet le domaine de l'image, de la dialectique du présent et de l'absent (Sintomer, 2013), de l'organisation spatiale, de la figuration. Elle repose sur une modalité d'existence du politique qui est celle du territoire, où le pouvoir existe par ses signes, drapeaux, mairies, portraits présidentiels, postes de police. Le porte-parolat, c'est au contraire le monde du verbe, et souvent de l'oralité (Juhem, 2016), de la dialectique entre le signifiant et le signifié. Le porte-parole est l'instance à travers laquelle le pouvoir circule,

⁵ Impossible ici de rendre justice à la vigueur des études sur la représentation. Pour s'en tenir à ces toutes dernières années, on peut se référer en science politique à Mazeaud, 2014 ; Dutoya et Hayat, 2016 ; Vieira, 2017 ; Castiglione et Pollak, 2019 ; Disch, Sande, et Urbinati, 2019 ; Cotta et Russo, 2020, et en histoire à Damen, Haemers et Mann, 2018 ; Fossier, Page et Lemesle, 2020 ; Hayat, Péneau et Sintomer, 2020.

⁶ Voir notamment la notice du Centre national de ressources textuelles et lexicales qui identifie la première occurrence du terme dans un dictionnaire de 1552 (<http://www.cnrtl.fr/definition/porte-parole>).

transmet des informations, parfois des ordres, mais plus fréquemment des raisons, convainc. Il s'agit donc du domaine de la rhétorique, de la négociation, de la communication politique. On comprend alors la nécessité d'une étude spécifique des porte-paroles et de leurs activités, si l'on veut pouvoir saisir le politique à travers sa matérialité discursive et les activités de langage qui le constituent, comme nous y invite la contribution de Jacques Guilhaumou sur les porte-paroles du peuple pendant la Révolution française. C'est en particulier nécessaire au regard des métamorphoses contemporaines des régimes représentatifs et de leurs espaces publics. Si l'avènement d'une « démocratie du public » met au centre du jeu politique une parole individualisée et ainsi partiellement émancipée des logiques de rôles institutionnalisés face auxquels s'effaçait la personne même des porte-paroles (Manin, 1996; Le Bart, 2013; Martigny, 2019), l'hypothèse de l'entrée dans une « démocratie *des publics* » (Aldrin et Hubé, 2017, p. 253) souligne le renforcement systématique de la « course aux armements communicationnels » (Neveu, 2010) et l'érosion de « l'opposition d'hier entre périodes de campagne et de repos du politique » (Neveu, 1993, p. 40).

Comment alors étudier ce phénomène ? Cet ouvrage vise à naviguer entre une diversité de configurations sociohistoriques pour saisir la multiplicité des formes de porte-parolat sans perdre de vue l'examen d'enjeux transversaux. Il ne va évidemment pas de soi de mobiliser un même canevas d'interrogations pour analyser des contextes aussi hétérogènes (de la Grèce antique aux mouvements de précaires des années 2000), notamment du point de vue de la très inégale institutionnalisation des rôles de porte-parole. Pour autant, prenant au sérieux l'opération de magie sociale à travers laquelle des collectifs « agissent » et « parlent » par le biais de locuteurs autorisés (Bourdieu, 1982), ce livre fait le pari que de tels rapprochements peuvent permettre, par un regard comparatif et/ou sociogénétique, de mieux comprendre les dispositifs contemporains de porte-parolat, leurs structurations, leurs logiques, leurs conditions d'exercice. Ces éléments de contextualisation et d'identification des acteurs et des contraintes du porte-parolat permettront de restituer à la fois la diversité et la commensurabilité de ces phénomènes.

Pour approfondir ces énigmes et ainsi présenter les contributions rassemblées dans ce livre, nous proposerons dans un premier temps quelques jalons historiques et anthropologiques destinés à repérer différentes figures anciennes de porte-paroles, le statut de ces premiers messagers et de leurs discours, ainsi que le cadre matériel et idéal de leurs prises de parole. L'identification de ces archétypes et de leurs déclinaisons nous invite, dans un second temps, à questionner la diversité des formes contemporaines de porte-parolat au regard notamment de la variabilité des liens entre les porte-paroles et les entités qu'ils prétendent représenter et qui légitiment (inégalement) leur expression publique. Au-delà de ce travail de typologisation, il faut dans un troisième temps saisir les logiques médiatiques qui façonnent aujourd'hui l'espace des possibles en matière d'expression publique des porte-paroles.

Les matrices historiques et anthropologiques du porte-parolat

Si les premières apparitions du terme « porte-parole » l'envisagent comme « messenger », un rapide détour historique et anthropologique permet de questionner la généalogie de ce rôle, indépendamment de sa désignation. On peut alors en décliner trois modalités : religieuse, diplomatique et organisationnelle.

Le prédicateur

Une première matrice historique du porte-parolat semble résider dans l'univers religieux. Le porte-parole peut être ainsi envisagé comme un avatar des messagers de(s) dieu(x). C'est bien dans le monde religieux que l'on trouve, en effet, de manière très ancienne, des traces de porte-parolat. On pense, par exemple, à l'oracle (de « *orare* », parler), comme celui de la Pythie de Delphes censée répéter ce que lui dictait le dieu Apollon sans prendre parti sous peine d'être déconsidérée (Bruit Zaidman, 2001). Déjà, on craint que la Pythie ne cherche qu'à satisfaire ses propres désirs en les masquant derrière une volonté supérieure ou qu'elle puisse être manipulée voire corrompue pour rendre des oracles favorables à l'ennemi. Les Grecs « croyaient à la mantique, mais sans aveuglement ; les interprètes des oracles et présages ne sont que des hommes, qui peuvent être partiaux, vénaux ou incompetents ; la manipulation du sacré, qui est de tous les temps, le leur échappait pas » (Veyne, 1999, p. 420). La Pythie, qui possède une certaine assise institutionnelle, se distingue cependant d'autres formes d'oracle, comme celles des Sibylles, qui revendiquent leur indépendance. De fait, se dessine l'opposition entre les deux modes de prédication religieuse distingués par Max Weber : celle du prêtre et celle du prophète. Le prophète se présente comme le détenteur de la parole de Dieu (étymologiquement, prophète signifie « qui parle à la place » [du dieu]) et sillonne ainsi les routes pour prêcher, par toutes sortes de moyens écrits comme oraux, le message dont il se considère le porteur choisi ou élu. Comme l'analyse Max Weber, le prophète se revendique lui-même messenger de Dieu : il agit en vertu d'une révélation, d'une vocation personnelle, et en fonction de ses qualités et de son charisme propres, sans être désigné ou mandaté par une autorité ou institution (si ce n'est donc par le commandement divin). « Les prophètes n'assument pas leur mission parce que les hommes les en ont chargés. Cette mission, ils l'usurpent, c'est ce qui les caractérise » (Weber, 1995, p. 195). En ce sens, le prophète, qui se fait le vecteur de la parole révélée au nom de laquelle il s'exprime et qui le saisit malgré lui, ne tire son autorité que du public, de la « communauté émotionnelle » de ceux qui l'écoutent (c'est-à-dire du public qui adhère, sur un mode affectif à son message et succombe à son charisme personnel), et est ainsi plus proche, suivant Weber, du « démagogue » ou du « publiciste politique » que du porte-parole institutionnel.

Ce dernier, en tant que « groupe fait homme » (Bourdieu, 1982, p. 101), se rapprocherait davantage, de ce point de vue, de l'autre idéaltype de spécialiste religieux chez Max Weber, le prêtre. Celui-ci, contrairement au prophète, tient la légitimité de sa parole de son statut (de son « charisme de fonction ») et donc de l'appartenance à une « entreprise sociétisée de salut », à une institution (Weber, 1995, p. 191). Par contraste avec le prophète, porte-parole autoproclamé qui se situe en rupture avec l'orthodoxie religieuse, le prêtre ne parle pas directement au nom de Dieu mais au nom d'une instance qui lui donne autorité. Il porte la parole d'un collectif, il est un porte-parole autorisé.

L'émissaire

D'autres figures de porte-paroles émergent dans les formes, historiquement variables, d'échanges entre groupements ou entre sociétés. En effet, le porte-parole, c'est aussi le messenger qui a précisément pour rôle de porter la parole d'un groupe à l'autre, bénéficiant à ce titre de prérogatives et d'un statut privilégiés.

Les travaux de Pierre Clastres sur les tribus amérindiennes suggèrent, à cet égard, quelques éléments de discussion. Clastres montre que le chef dans ces sociétés non étatiques était dénué de tout pouvoir de commandement, mais cette absence de leadership ne signifie pas, selon lui, qu'il ne servait à rien. Au contraire, le chef permet à la société d'apparaître comme une totalité et d'affirmer ainsi sa spécificité, son autonomie, sa volonté par rapport aux autres communautés. « Le leader primitif est principalement l'homme qui parle au nom de la société lorsque circonstances et événements la mettent en relation avec les autres » (Clastres, 1974a,

p. 15). Le chef est donc rendu nécessaire pour mener les tractations et négociations avec les autres tribus. Mais Clastres note que le chef ne dispose, pour ce faire, que « d'un droit, ou plutôt d'un devoir de porte-parole : dire aux Autres le désir et la volonté de la société » (*ibidem*). Au sein de sa propre société, la parole du chef ne se transforme pas en parole de commandement mais doit encore exprimer le point de vue de la société comme totalité. « Le chef est d'abord un porte-parole, au sens propre. Dans les relations intertribales ou intercommunautaires, il est évident que tout le monde ne va pas parler à la fois, parce que, sinon on n'entend plus rien. Or, les relations intertribales sont essentielles, en raison même de l'état permanent de guerre. Quand on a des ennemis, il faut avoir des alliés ; il faut avoir des réseaux d'alliances, et les négociateurs, les porte-paroles des communautés, ce sont les leaders, en raison du fait, précisément, qu'ils sont habiles à parler » (*ibidem*).

On pourrait ainsi formuler l'hypothèse que la fonction de porte-parole s'est développée en raison de ces nécessités guerrières et diplomatiques, quand bien même elle est dissociée de la fonction de chef telle qu'on la perçoit aujourd'hui. Sous l'Antiquité, le rôle du héraut est d'ailleurs précisément « celui d'un porte-parole chargé de transmettre un message officiel entre puissances souveraines, quel que soit l'état des relations qui existent entre elles. Ce rôle se limitant à la transmission précise et exacte d'un message oral, le héraut ne négocie jamais au nom de la puissance qu'il représente. Cette dernière fonction est celle de l'ambassadeur. [La] mission du héraut [...] constitue [alors] un rouage indispensable dans une société techniquement peu développée, où les modes de transmission sont rudimentaires, où la parole a le pas sur le texte, où la lenteur et la difficulté des communications paralysent les contacts directs » (L'Homme Wéry, 1966, p. 465). Ce rôle est si important que le héraut, comme l'ambassadeur, est doté d'un statut protecteur, il est inviolable, condition indispensable pour établir les contacts entre belligérants. Même si cette règle n'est pas toujours respectée, comme en témoigne le meurtre des hérauts de Darius en 491 (Gourmelen, 2007), sa transgression est considérée comme un crime qui appelle la colère des dieux et mérite vengeance et châtement.

Le délégué

Enfin, une troisième généalogie du porte-parolat contemporain se trouve dans toute une série de dispositifs de communication qui n'ont pas d'abord pour fonction de relayer une parole divine ou d'incarner un groupe à l'extérieur, mais bien de faire circuler les messages des institutions, des corporations ou de tout autre groupe organisé à l'intérieur d'une société donnée. Si les autorités (monarques, seigneurs, municipalités, etc.) ont longtemps pu disposer de crieurs publics pour lire à haute voix les ordres et règlements dans les espaces urbains (Offenstadt, 2013), l'institutionnalisation du rôle de délégué ainsi que sa généralisation à un nombre croissant d'organisations politiques, sociales ou économiques semblent constitutives de la modernité, et notamment des profondes métamorphoses sociopolitiques du « grand » XIX^e siècle. La contribution de Samuel Hayat sur les porte-paroles ouvriers de la classe ouvrière identifie ainsi quelques-unes des conditions sociales d'émergence du porte-parolat moderne : l'avènement du principe représentatif, la nationalisation de la vie politique, le développement d'un espace public dominé par une presse qui, en étendant son lectorat, rend possible une communication émancipée des contraintes de coprésence. A partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle, les partis politiques s'imposent comme un outil central de représentation, mettant en lien la représentation des groupes sociaux, dont les frontières et les caractéristiques peuvent se trouver modifiées par cette politisation (Rosanvallon, 1998), et la compétition pour la conquête du pouvoir politique, jusqu'ici réservée à une petite minorité définie par des propriétés sociales propres plutôt qu'une position de porte-parolat. Comme le montre Chloé Gaboriaux à propos de la paysannerie, ce processus de construction de partis représentant un groupe social n'a rien d'automatique : il est concurrentiel, parfois contesté, et repose sur une adéquation du

groupe représenté au contexte dans lequel ses porte-paroles agissent. Toujours est-il que sur le long terme, les dynamiques de démocratisation, de différenciation sociale, de bureaucratisation et d'extension du capitalisme se combinent pour encourager l'émergence de porte-paroles des groupes sociaux, que ce soit par des partis ou par des groupes d'intérêt, dont les délégués entendent, en parlant au nom de l'organisation, défendre l'intérêt du groupe social tout entier (Huard, 1996 ; Offerlé, 1994). Pour se faire reconnaître par le public ou par les autorités pour leur expertise, leur capacité de mobilisation et/ou leur défense d'une cause, ces collectifs subissent une pression à la rationalisation de leurs dispositifs de prises de parole selon des modalités combinant des impératifs d'efficacité propagandaire et de légitimité des délégués mandatés pour une telle fonction. Au gré des bouleversements sociotechniques et de l'avènement d'une « culture promotionnelle » (Davis, 2013), ont alors pu émerger une large diversité de délégués d'institutions, d'organisations ou de groupes sociaux, sous diverses figures – le militant, le communicant, le syndicaliste, l'entrepreneur de cause, l'interprète, le courtier, l'intermédiaire...

Des figures en tension

Comment s'y retrouver dans cette pluralité de figures, héritée de la diversité historique des formes de porte-parolat ? Sans prétendre épuiser la variété des usages du concept, il n'est pas inutile de soumettre à l'examen quelques principes de segmentation. C'est ce qu'entreprend le linguiste Michel Marcoccia (1994) en différenciant notamment « porte-parole officiel » et « non-officiel ». Précieuse, cette distinction n'épuise cependant pas la variété des systèmes d'opposition entre formes de porte-parolat. Ici, nous proposons trois principes de classement qui comprennent un dégradé de situations intermédiaires et permettent de mettre en perspective les contributions rassemblées dans cet ouvrage et les problématiques qu'elles soulèvent : le critère de l'autorisation qui renvoie à la plus ou moins grande institutionnalisation de l'entité au nom duquel le porte-parole s'exprime et donc au caractère plus ou moins « officiel » ou « formel » de son expression publique (en terme de reconnaissance du rôle par le groupe) ; celui de sa position et de son statut par rapport au groupe (du leader au membre « ordinaire ») ; celui, enfin, de l'arène au sein de laquelle se déploie le porte-parole (scène à huis clos ou scène publique) et qui, imposant certaines contraintes situationnelles, conditionne les modalités d'exercice du rôle.

L'officiel et l'officieux

Le premier principe de segmentation rejoint donc celui proposé par Michel Marcoccia (1994) mais il est possible d'en étoffer les contours. D'un côté, le *porte-parole officiel* est explicitement mandaté pour exercer une fonction relativement stabilisée et codifiée au service d'un groupement pérenne et objectif. C'est le cas, de manière générale, des porte-paroles institutionnels étudiés par Claire Oger, avec leurs multiples contraintes de rôle et notamment ce qu'elle qualifie de « neutralisation discursive ». L'ouvrage livre d'autres exemples de porte-paroles officiellement reconnus comme la « voix » légitime des exécutifs européens (Philippe Aldrin et Nicolas Hubé), du gouvernement français (Christian Le Bart), des groupes d'intérêts professionnels (Guillaume Courty) ou des organisations patronales (Marieke Louis). Philippe Juhem se propose même de définir le « débat public » comme ce foisonnement d'arènes où se rencontrent et se confrontent tous ces porte-paroles autorisés au point d'être, d'une manière ou d'une autre, reconnus par l'Etat. D'ailleurs, comme le montre Julien Boyadjian, la prééminence de ces porte-paroles officiels perdure, malgré les reconfigurations des espaces publics sous l'effet du développement des réseaux socio-numériques.

D'un autre côté, le *porte-parole non officiel* ne dispose pas d'un mandat formel mais ses interventions publiques reposent tout de même sur une revendication de représentativité, selon le concept proposé par Michael Saward (Saward, 2008 et 2010 ; Montanaro, 2012). Les contributions du livre proposent quelques exemples de ces revendications énoncées en dehors ou en amont d'autorisations formelles, qu'il s'agisse des sans-culottes (Jacques Guilhaumou), des fondateurs d'un parti de l'agriculture à la fin du Second Empire (Chloé Gaboriaux), des jeunes précaires (Adrien Mazières-Vaysse), des Gilets jaunes (Gérard Noiriel), ou encore chez Emma Goldman que ses publics ont pu concevoir comme l'incarnation de l'anarchisme (Alice Béja).

Ce critère de l'officialité permet de penser à de nombreuses situations intermédiaires, à l'image des porte-paroles *ad hoc* de groupes en voie de structuration ou de reconnaissance par les pouvoirs publics (par exemple, Augustin Legrand des « Enfants de Don Quichotte » qui entendait porter la voix des sans-voix que sont les sans-abris ou aujourd'hui une personnalité comme Didier Raoult aux confins des arènes scientifique et médiatique). Loin d'être figé, ce clivage peut servir à appréhender la dynamique même des mobilisations sociales : des porte-paroles encore officieux, comme les militants ouvriers étudiés par Samuel Hayat, peuvent devenir officiels, lorsque la révolution de 1848 leur donne un rôle politique au sein de la Commission du Luxembourg, avant que la répression consécutive à l'insurrection de juin 1848 ne les renvoie hors de l'officialité.

L'officialité est une ressource mais n'est jamais entièrement garantie, notamment parce que joue, dans toutes les situations de porte-parolat, ce que Luc Boltanski appelle la « contradiction herméneutique » : les institutions, êtres sans corps qui pourtant donnent corps au réel, ne peuvent exister que par des individus qui les représentent. Ces individus sont alors toujours l'objet du soupçon de ne pas être réellement, adéquatement ou entièrement les porte-parole de ces institutions (Boltanski, 2009). Derrière la question de l'officialité, il se joue donc un triple enjeu d'objectivation des groupes dans les espaces sociaux, d'institutionnalisation en leur sein du rôle de porte-parole, enfin de reconnaissance par des tiers de la prétention à représenter et prendre la parole au nom d'une cause ou d'un collectif. Ces problématiques invitent à tenir compte d'un jeu d'emboîtements des niveaux de porte-parolat. Cela suppose, pour le chercheur, de diversifier les échelles et les focales d'analyse : en septembre 2017, Bruno Roger-Petit a été officiellement désigné porte-parole de la présidence de la République française, pour parler au nom d'Emmanuel Macron qui, lui-même, est officiellement mandaté pour parler au nom des institutions de l'Etat français qui elles-mêmes se voient reconnaître une légitimité à parler au nom des entités plus abstraites que sont la nation française et le peuple français. A chacun de ces niveaux, la validité de la parole du porte-parole, jamais entièrement garantie par l'officialité, peut être mise en question par des critiques, faisant du porte-parolat un enjeu majeur de discussion publique.

Le professionnel, le leader et le figurant

Un deuxième système d'opposition permet d'entrevoir trois figures potentielles de porte-paroles, distinguables non selon leur caractère plus ou moins officiel, mais selon leur statut et leur pouvoir au sein du groupe ou de l'organisations au nom desquels ils parlent. Il y aurait premièrement le *porte-parole professionnel*, rétribué en raison de ses savoir-faire communicationnels : il est chargé de relayer, de mettre en forme et d'explicitier une parole définie par un état-major qui n'aspire pas automatiquement à la visibilité, qui cherche à s'en préserver ou qui ne dispose pas forcément de la disponibilité pour assurer soi-même ces missions de négociation ou d'expression publique de la parole du groupe⁷. Dans ce premier cas

⁷ Au-delà des fonctions traditionnellement confiées à ces porte-paroles « professionnels » (formalisation des messages selon les supports d'expression ; réponse aux questions des journalistes ; coordination de la

de figure qui caractérise bien le porte-parolat dans une entreprise ou une administration, celui-ci n'est qu'une fonction parmi d'autres dans un processus de division du travail organisationnel. Ces porte-paroles, généralement définis comme « communicants », n'ont d'ailleurs pas vocation à être cités nommément : lorsqu'ils rendent compte des « éléments de langage » à destination des médias, les journalistes tendent à rapporter ces déclarations à l'organisation en tant que telle plus qu'à la personne qui les énonce. Le rôle de ce porte-parolat apparaît d'autant plus crucial lorsque la position de l'organisation est moins assurée, comme c'est le cas pour les porte-paroles des exécutifs communautaires dans les premiers temps de la construction européenne, étudiés par Philippe Aldrin et Nicolas Hubé. La création d'un service de presse commun aux exécutifs de la CECA, la CEE et Euratom, avant la fusion de 1965, est ainsi marquée tant par une concurrence entre administrations que par un souci commun de « faire parler l'Europe » à travers ses porte-paroles professionnels.

Deuxième figure potentielle : *le porte-parole leader*. Parler au nom du groupe, de l'organisation, de l'institution constitue l'une des prérogatives associées à l'accès à une position de commandement : diriger, c'est bien représenter le groupe, décider en son nom mais aussi parler en son nom. Il est chargé d'incarner l'organisation, d'en définir la ligne et la communiquer à des tiers, soit dans des situations de huis clos (Emmanuel Macron est le porte-parole de l'Etat français dans des négociations internationales), soit dans des situations publiques. C'est cette deuxième figure qu'analyse Pierre Bourdieu dans ses réflexions sur le fétichisme politique : le porte-parole d'un groupe peut exercer un pouvoir sur le groupe parce qu'il dit le tenir de lui – même s'il est plus juste de dire, on l'a vu, que le porte-parole institue le groupe dont il tire son pouvoir (Bourdieu, 1984). Chloé Gaboriaux livre ici un bon exemple de création de toutes pièces d'un leader dont on dessine *a priori* le profil dans le but de faire naître un groupe. Elle cite en particulier Louis Hervé au moment de sa tentative avortée de constituer un parti agrarien : « il n'y a point d'armée sans chefs, et il faut au parti qui vous représentera un chef » dont les qualités attendues sont sans surprise celles qu'il met en avant dans ses présentations de soi. Les dirigeants pour qui les interventions publiques constituent l'une des modalités de leur leadership se repèrent principalement dans les secteurs au sein desquels les luttes de pouvoir et/ou les controverses internes sont arbitrées par « l'opinion publique », au travers des procédures électives notamment. C'est en particulier le cas des partis politiques qui, s'ils disposent généralement de chargés de communication « professionnels », définissent officiellement leurs lignes stratégiques et programmatiques par l'intermédiaire de l'expression publique de leurs leaders respectifs. Cette inégale préoccupation pour la visibilité médiatique des dirigeants tient donc au poids que représente le « capital médiatique » et plus généralement le « capital symbolique » dans l'attribution des positions de pouvoir dans un milieu donné (Davis, 2010 ; Desrumeaux, Nollet, 2014).

Enfin, troisième figure potentielle : *le porte-parole figurant* habilité à parler au nom d'un groupe en tant que membre « ordinaire » de ce groupe, en raison soit d'une croyance dans les vertus d'une démocratisation de la prise de parole (qui n'empêche pas un sévère contrôle des écarts discursifs par rapport à la position définie par le groupe), soit d'un usage stratégique de la « normalité » visant à produire de l'identification ou de l'émotion parmi l'auditoire. Ainsi, dans les mouvements de jeunes précaires étudiés par Adrien Mazières-Vaysse, les porte-paroles doivent être eux-mêmes précaires, selon une « injonction à l'authenticité » constitutive de ces mouvements, qui les amène à privilégier le témoignage individuel de précaires lors de leurs

communication d'un groupe donné ; imposition d'un seul point d'entrée à la parole d'une institution donnée ; etc.), la nomination de Bruno Roger-Petit au poste de « porte-parole » de la présidence de la République a pu être lue dans une dimension exégétique de la « pensée complexe » d'Emmanuel Macron : il s'est vu chargé, entre autres, de s'assurer que les journalistes ne relaieront pas de mauvaises interprétations des déclarations publiques du Président (cf. Geoffroy Clavel, « Le journaliste Bruno Roger-Petit devient porte-parole de l'Élysée », *Huffington Post*, 29 août 2017).

interventions publiques. Dans ce cas, la reconnaissance de la légitimité d'une telle prise de parole « ordinaire » renvoie à l'image que le groupe (et ses leaders) cherche à se donner, à travers les qualités associées aux porte-paroles, qu'il s'agisse du genre, de l'habillement, de l'élocution, de l'accent, de la couleur de la peau, etc.

Ce deuxième système d'opposition entre porte-parole professionnel, leader ou figurant soulève ici les enjeux de légitimité sociale et statutaire à prendre la parole, de capacité d'action dans la définition du message, de marges de manœuvre dans les modalités d'expression. Ces rôles sont parfois très différenciés, et parfois leurs contours sont plus flous et évolutifs, comme le montre l'exemple du porte-parole du gouvernement, étudié par Christian Le Bart : il doit avant tout être loyal, et accepter de s'effacer derrière le gouvernement au nom duquel il parle – mais il est toujours suspect de personnaliser le rôle, de se singulariser, et c'est d'ailleurs ce que les journalistes attendent de plus en plus de lui. De la même façon, et comme on l'étudiera plus en détail dans la troisième partie, certains porte-paroles initialement anonymes ont pu bénéficier de sollicitations médiatiques telles qu'elles leur ont apporté des ressources individuelles favorisant leur accès à des positions de pouvoir, ce qui constitue l'une des modalités de « confiscation des protestations populaires » que dénonce régulièrement la critique libertaire des appareils militants (cf. Giraud, Mischi, Pénissat, 2015).

La publicité du porte-parolat

Un dernier couple d'opposition renvoie aux arènes sur lesquelles se déploient les porte-paroles, des scènes à huis clos (quand il s'agit de négocier au nom d'un groupe) aux scènes publiques (quand il s'agit de de figurer, d'incarner visiblement le groupe). Comme le rappelle Michael Saward (2010), toute activité de représentation est une performance, qui s'adresse à un public (*audience*). Il en va de même pour le porte-parolat : si une parole est *portée*, c'est qu'elle est *apportée* à un récepteur.

Parfois, le récepteur de la parole du porte-parole est bien déterminé, et l'activité d'énonciation a lieu dans une arène close. Le porte-parole joue alors plutôt un rôle de médiateur, susceptible de se mouvoir dans des espaces de négociation qui supposent un relatif huis-clos. Comme le héraut antique, il parle au nom des dirigeants d'un groupe qui ne peuvent être physiquement présents auprès d'un auditoire vis-à-vis duquel le groupe ou l'institution est engagé dans un rapport de négociation ou de confrontation. Cela peut également correspondre au « marginal-sécant » de Michel Crozier et Ehrard Friedberg. Ces derniers le définissent comme « un acteur qui est partie prenante dans plusieurs systèmes d'action en relation les uns avec les autres et qui peut, de ce fait, jouer le rôle indispensable d'intermédiaire et d'interprète entre des logiques d'action différentes, voire contradictoires » (Crozier et Friedberg, 1977, p. 86). Monopolisant cette zone d'incertitude fondamentale que sont les relations avec l'environnement d'une organisation donnée, ces acteurs peuvent ainsi être vus à la fois comme le porte-parole de l'organisation vis-à-vis de ses partenaires extérieurs et comme le porte-parole de ces partenaires dans leur propre milieu organisationnel. Comme le montre Marieke Louis, la discrétion, voire l'effacement, peut constituer une ressource pour ce type de porte-parole, à l'image du premier secrétaire de l'Organisation internationale des employeurs, Jules Lecocq, personnage « invisible » du patronat, qui par son invisibilité même atteste sa capacité à servir ceux qu'il représente.

À l'inverse, le porte-parole peut s'exprimer publiquement, face à un récepteur au moins partiellement indéterminé. Cette parole publique peut simplement viser à faire passer un message ou un témoignage, et alors les caractéristiques personnelles du porte-parole ne comptent pas : c'est ce qu'illustre la figure du messenger dans la tragédie grecque qu'étudie Noémie Villacèque. Mais, assez couramment, cette prise de parole publique peut prendre place dans le cadre de luttes symboliques où les enjeux d'exhibition, de figuration, de qualités

oratoires sont déterminantes, qu'il s'agisse de convaincre un auditoire ou d'offrir une image valorisante du groupe, de ses leaders ou des idées défendues. Il s'agit alors non seulement pour le porte-parole de délivrer un message pour le compte d'une personne ou d'un groupe absent, mais aussi d'« exhiber une présence » (Sintomer, 2013, p. 16-17). Le porte-parole peut alors avoir pour vocation d'illustrer les qualités du groupe pour lequel il parle, souvent sur la base de caractéristiques partagées, selon une logique de synecdoque où la partie illustre le tout – *pars pro toto* – typique de la représentation-incarnation (Hayat, Péneau et Sintomer, 2018). Ce qui compte est alors de figurer publiquement le groupe, comme le font les porte-paroles ouvriers de la classe ouvrière étudiés par Samuel Hayat : ils peuvent parler pour la classe ouvrière tout entière même sans y avoir été autorisés car ils en font partie, et prétendent en incarner la fraction la plus consciente, la plus active, la plus authentique. En portant publiquement la parole de la classe ouvrière, il la donne à voir.

Ce dernier principe de segmentation soulève des enjeux de variabilité du rôle, des contraintes qui y sont associées et des modalités d'endossement de ce rôle selon la nature des situations dans lequel le porte-parole intervient, et notamment le degré de publicité, et ce quel que soit son mode de désignation. On peut en saisir le fonctionnement avec une clarté toute particulière dans les institutions qui se dotent des deux types de porte-paroles, comme les organisations de représentation des transporteurs routiers étudiés par Guillaume Courty. Il y décrit clairement comment le porte-parolat est endossé par un binôme, le directeur général (permanent) et le président (élu), le premier étant généralement un salarié, recruté au nom de ses compétences techniques pour servir le groupe, tandis que le second, élu par ses pairs, appartient à la profession et doit en être l'incarnation publique. Les deux porte-paroles forment ici un duo, aux responsabilités bien partagées, mais dans d'autres cas, la même personne pourra endosser tantôt l'un des rôles, tantôt l'autre, selon la publicité de l'arène où elle intervient, indiquant l'importance de distinguer analytiquement entre ces possibilités.

Les conditions médiatiques d'exercice du porte-parolat

Ces esquisses de typologies invitent à montrer que chacune de ces modalités de porte-parolat et chacun des enjeux qu'elles soulèvent sont conditionnés par le type de groupe dont elle prétend porter la parole, par son degré d'institutionnalisation et ses ressources, par sa raison d'être (gouverner, produire et commercer, représenter des intérêts sociaux, participer aux débats d'idées, etc.), par sa position dans son espace social respectif, par les pratiques de ses concurrents et adversaires, et surtout par la configuration sociohistorique dans lequel elle est plongée (quel cadre institutionnel et légal ? quel contexte socioéconomique ? quelle conflictualité sociale ? quelles articulations entre l'Etat et les porteurs d'intérêts de la « société civile » ?).

Parmi la variété des conditions d'exercice du porte-parolat, on peut également en distinguer certaines qui tiennent plus spécifiquement aux logiques de production et de diffusion médiatique. On l'a vu à travers l'exemple des ambassadeurs, tous les phénomènes de porte-parolat ne nécessitent pas de publicité. Mais ce livre regroupe des contributions qui, toutes, à leur manière, se penchent sur les performances publiques des porte-paroles et par conséquent sur les dispositifs de communication qui permettent d'amplifier la portée de leurs prises de parole mais qui, en contrepartie, imposent des contraintes d'énonciation et balisent l'espace des possibles discursifs. On peut en particulier s'approprier les pistes suggérées par Philippe Juhem lorsqu'il montre comment les règles du jeu politique et médiatique structurent l'agencement des débats publics et prescrivent à celles et ceux qui y participent le contenu et les formes attendues de leurs prises de parole.

Il faut donc accorder une attention particulière aux transformations des écosystèmes médiatiques en se penchant non seulement sur les potentialités offertes par les technologies de

communication disponibles mais également sur les effets des interdépendances entre les entreprises médiatiques (et leurs logiques propres) et les porte-paroles qui s'efforcent d'accéder à leurs espaces d'information et de débats. Les impératifs commerciaux des médias et les normes professionnelles des journalistes qu'ils emploient conditionnent en effet l'expression publique des porte-paroles et les contours des publics auxquels ils s'adressent. En se focalisant de la sorte sur les logiques médiatiques et leurs transformations, on peut alors considérer que la parole est toujours portée deux fois : par le porte-parole, et par les médias qui restituent, formatent et commentent la parole du porte-parole.

Pour comprendre ce problème d'inscription médiatique du travail des porte-paroles, il faut s'inspirer des travaux des chercheurs qui se sont efforcés d'articuler les problématiques issues de la sociologie de l'action collective et celles issues de la sociologie des médias⁸. Ces recherches ont bien montré que les protagonistes des mouvements sociaux ne peuvent formaliser leurs pratiques de communication qu'en s'ajustant aux règles du jeu politiques et médiatiques (quitte à les subvertir). Deux logiques ont pu être plus particulièrement mises en évidence.

D'une part, la médiatisation, télévisuelle notamment, a pu imposer un impératif de personnalisation qui pèse sur les fondements et les modalités du leadership au sein des mouvements sociaux. L'enquête de Todd Gitlin sur l'organisation *Students for a Democratic Society* (Gitlin, 1980) met bien en évidence dans quelle mesure les médias audiovisuels (devenus dominants dans les Etats-Unis des années 1960) ont contribué à bousculer les principes organisationnels et les modalités horizontales de leadership que le mouvement avait initialement cherché à mettre en œuvre. Comme le résume avec acuité Erik Neveu, à rebours des exigences de refus de hiérarchies formelles mais aussi *de facto* de prévalence d'une conception « intellectualisée » des prises de parole, « ces nouveaux leaders tiennent désormais leur statut de porte-parole de la cooptation par les médias et de leur capacité à interpréter le rôle de provocateur qui leur est dévolu plus que de l'aval d'une base militante » (Neveu, 1999, p. 26). Plus récemment, et comme l'analyse Gérard Noiriel, cette rencontre conflictuelle entre attentes médiatiques et structuration horizontale d'un mouvement social a pu être observée lors de la mobilisation des Gilets jaunes. Si ces derniers ont contourné les médias traditionnels et entrepris leur propre « médiactivisme » (Cardon et Granjon, 2013) par le biais des plate-forme socionumériques (Facebook en tête), ils ont également subi la propension des chaînes de télévision à vouloir disposer de porte-paroles récurrents et dont les propriétés personnelles correspondraient à l'image du mouvement que ces rédactions souhaitaient promouvoir (Kaciak, 2019 ; Le Bart, 2020). Dans ces conditions, la visibilité médiatique des causes portées par la mobilisation repose alors autant sur « l'authenticité » personnelle de ces porte-paroles médiatiquement consacrés que sur la force ou la cohérence des groupes au nom desquels ils s'expriment, ou encore que sur leur légitimité à discourir au nom du mouvement dont ils peuvent prévaloir.

D'autre part, et de manière potentiellement contradictoire, les médias tendent à imposer leurs rythmes et leurs formats d'expression, contraignant les organisations et leurs porte-paroles à une forte technicité, passant par une disponibilité et une réactivité permanente, sous peine d'être dépassées par leurs concurrents, et par une parole policée davantage adaptée aux attentes médiatiques. Certes, ces contraintes médiatiques d'authenticité d'un côté et de technicité de l'autre ne déterminent pas mécaniquement les modalités du porte-parolat. Les organisations peuvent s'y adapter en « professionnalisant » leurs dispositifs de communication pour jouer le jeu de la personnalisation, comme le montre par exemple l'évolution du rôle de porte-parole du gouvernement étudié par Christian Le Bart. A l'inverse, elles peuvent aussi opposer à ces normes et routines du travail journalistique des contre-modèles qui relèvent, selon les cas,

⁸ Pour une recension de ces travaux, voir Neveu, 2010.

d'impératifs de rotation (tel celui mis en œuvre au Syndicat de la Magistrature pour échapper à la personnalisation excessive du porte-parolat), d'anonymisation (tels les « Camille » de Notre-Dame-des-Landes qui visent à la fois à protéger les militants de la répression étatique et à prévenir toute appropriation de la représentation du groupe et donc toute forme de dépossession politique) ou de production de leurs propres supports d'expression médiatique. Mais comme le montre la contribution d'Adrien Mazières-Vaysse, tenir à la fois les impératifs d'authenticité et de compétence limite drastiquement le profil des porte-paroles, y compris pour les mouvements de jeunes précaires qui se veulent horizontaux.

Ces contraintes s'exercent différemment sur les porte-paroles, au moins selon deux dimensions : la position des groupes ou des entités au nom desquelles ils parlent, et leur statut propre au sein de ces groupes. Sur le premier point, Claire Oger montre bien comment l'occupation de positions institutionnelles et/ou dominantes dans un milieu donné impose un autocontrôle discursif particulièrement prononcé. Toute déclaration publique (ou rendue publique par des tiers) sera lue au prisme de ce rôle institutionnel, des règles (codifiées comme dans le langage diplomatique ou non comme pour la « langue de bois ») qui les caractérisent (Le Bart, 1997), et de la dimension performative que les publics lui reconnaissent (quand Emmanuel Macron s'exprime publiquement, il fait « agir » la France)⁹. De ce point de vue, le spectaculaire développement des outils numériques a engendré des difficultés nouvelles, dès lors que des communications privées sont susceptibles de basculer dans le domaine public¹⁰ ou que des prises de position passées sont susceptibles de réémerger publiquement¹¹. A ces contraintes s'ajoutent celles liées à la compétition entre organisations pour prétendre monopoliser les intérêts d'un secteur donné auprès des pouvoirs publics ou auprès de « l'opinion publique », pour universaliser ses points de vue, pour imposer un problème public et son cadrage, pour se faire le détenteur légitime de la vérité sur un enjeu particulier, etc. Qu'il s'agisse de parler au nom de la paysannerie (Chloé Gaboriaux), de la classe ouvrière (Samuel Hayat), de l'Europe (Philippe Aldrin et Nicolas Hubé), du patronat (Marieke Louis et Guillaume Courty) ou des jeunes précaires (Adrien Mazières-Vaysse), de multiples groupes, services ou organisations mettent en concurrence leurs porte-paroles respectifs pour solliciter l'attention médiatique, étendre leurs soutiens et/ou imposer leurs revendications aux décideurs publics.

Ces luttes entre organisations pour le porte-parolat d'une cause ou d'un secteur donné se conjuguent aux conflits à l'intérieur même des organisations ou des groupes pour en monopoliser la représentation auprès des médias ou auprès des partenaires d'action. Cela invite à questionner les propriétés sociales favorisant l'accès au porte-parolat et, par conséquent, la distance sociale susceptible de se creuser entre les porte-paroles et ceux au nom desquels ils parlent, ce qu'a par exemple étudié Sylain Maresca au sujet des dirigeants paysans (1983, p. 225 *sq.*), ou Adrien Mazières-Vaysse dans ce volume. Mais il faut aussi, dans cette perspective, analyser les épreuves que les organisations mettent en œuvre pour définir l'identité « idéale » des porte-paroles, sélectionner les candidates et candidats en concurrence et s'assurer que ces derniers monopolisent effectivement l'expression publique du groupe pour en gommer les dissensions internes. Si certaines organisations mettent en œuvre des mécanismes de centralisation et de coordination de la communication, aboutissant parfois à une « neutralisation

⁹ De la même façon, toutes les déclarations officiellement énoncées par une entreprise cotée en bourses (même les plus strictement informatives) sont attentivement scrutées par les « marchés financiers » et sont susceptibles de produire des effets significatifs sur le cours de leurs actions.

¹⁰ Pensons au cas des câbles diplomatiques états-uniens divulgués *in extenso* par Wikileaks et qui s'avèrent marqués par un « relâchement » désajusté au regard de la stricte codification du protocole diplomatique)

¹¹ On peut se souvenir ici de ce porte-parole de La République en Marche nommé en janvier 2018 et dont le site Buzzfeed avait aussitôt exhumé d'anciens tweets injurieux (voir https://www.francetvinfo.fr/politique/la-republique-en-marche/le-nouveau-porte-parole-de-lrem-s-excuse-apres-ses-tweets-insultants-datant-de-2013_2548577.html).

discursive » (Claire Oger), ces dispositifs sont rarement infaillibles, et les opposants internes peuvent recourir à des formes plus informelles de communication, tels le « off the record » (Legavre, 2014). De ce point de vue, les innovations technologiques, et notamment les réseaux sociaux numériques, favorisent bien une diversification (relative) des voix : comme le montre Julien Boyadjian, si l'apparition de Twitter n'écorne pas la domination des porte-paroles officiels dans le débat public, elle modifie la gamme d'attitudes possibles entre les individus et les organisations auxquelles ils appartiennent.

Ce livre donne ainsi à voir une multitude de situations où émergent, s'expriment et parfois s'opposent des porte-paroles, autorisés ou non, dotés de pouvoir ou non. La première partie portera sur l'invention du porte-parolat, depuis les messagers dans la tragédie grecque (Noémie Villacèque) et les porte-paroles révolutionnaires (Jacques Guilhaumou) jusqu'aux partis paysans (Chloé Gaboriaux) et ouvriers (Samuel Hayat). La deuxième partie se focalisera sur les expériences contemporaines de porte-parolat institutionnel, pour rendre compte des contraintes discursives de ce rôle (Claire Oger), de la concurrence entre porte-paroles de l'Europe (Philippe Aldrin et Nicolas Hubé), des transformations du rôle de porte-parole du gouvernement (Christian Le Bart), de la manière dont le débat public est organisé par et pour ces porte-paroles officiels (Philippe Juhem) et de l'influence des réseaux sociaux sur la distribution des paroles dans le débat public (Julien Boyadjian). Enfin, la troisième partie du livre sera l'occasion d'explorer d'autres expériences de porte-parole, liées aux groupes d'intérêts et aux mouvements sociaux, qu'il s'agisse des transporteurs routiers (Guillaume Courty), du patronat international (Marieke Louis), des jeunes précaires (Adrien Mazières-Vaysse) ou des anarchistes américains (Alice Béja). En conclusion, Nicolas Bué fait ressortir des différentes contributions quelques caractéristiques de l'activité de porte-parolat et des rôles de porte-parole, tout en suggérant des pistes pour des recherches ultérieures. Enfin, en guise de postface, nous reproduisons, avec l'aimable autorisation de l'auteur, l'analyse produite par Gérard Noiriel au début du mouvement des Gilets jaunes.

Bibliographie

- « Entretien avec Pierre Clastres » (décembre 1974), *L'Anti-mythes*, n°9, 1975.
- Alcoff L., « The Problem of Speaking for Others », *Cultural Critique*, n°20, 1991, p. 5-32.
- Boltanski L., *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard, 2009.
- Bourdieu P., « Le mystère du ministère », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°140, 2001, p. 7-11.
- Bourdieu P., « Délégation et Fétichisme Politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°52-53, 1984, p. 49-55.
- Bourdieu P., « La Représentation Politique. Éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°36-37, 1981, p. 3-24.
- Bourdieu P., *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Minuit, 1982.
- Bruit Zaidman L., « 2. Divination et oracles », in Bruit Zaidman L. (dir.), *Le commerce des dieux. Eusebeia, essai sur la piété en Grèce ancienne*, Paris, La Découverte, 2001, p. 57-71.
- Callon M., « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques dans la Baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique*, n°36, 1986, p. 169-208.
- Cardon D., Granjon F., *Médiactivisme*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013.
- Castiglione D. et Pollak J., *Creating Political Presence. The New Politics of Democratic Representation*, Chicago, The University of Chicago Press, 2019.
- Chartier R. « Le Sens de La Représentation », *La Vie des idées*, 2013 (<http://www.laviedesidees.fr/Le-sens-de-la-representation.html>).

- Clastres P., *La société contre l'Etat*, Minuit, 1974.
- Collins P. H., *Black Feminist Thought. Knowledge, Consciousness, and the Politics of Empowerment*, London, Routledge, 2002.
- Cotta M. et Russo F., *Research Handbook on Political Representation*, Northampton, Edward Elgar Publishing Ltd., 2020.
- Crozier M. et Friedberg E., *L'acteur et le système*, Paris, Le Seuil, 1977.
- Damen M., Haemers J. et Mann A. J. (dir.), *Political Representation. Communities, Ideas and Institutions in Europe (c. 1200-c. 1690)*, Leyde, Brill, 2018.
- Disch L., Van de Sande M. et Urbinati N. (dir.), *The Constructivist Turn in Political Representation*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 2019.
- Dutoya V. et Hayat S., 2016. « Prétendre représenter. La construction sociale de la représentation politique », *Revue française de science politique*, vol. 66, n°1, 2016, p. 7-25.
- Fossier A., Le Page D. et Lemesle B. (dir.), *La représentation politique et ses instruments avant la démocratie. Moyen Age-Temps modernes*, Dijon, Editions Universitaires de Dijon, 2020.
- Ginzburg C., « Représentation : le mot, l'idée, la chose », *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, vol. 46, n°6, 1991, p. 1219-1234.
- Giraud B., Mischi J. et Penissat E., « Que portent les porte-parole ? », *Agone*, n°56, 2015, p. 7-12.
- Gitlin T., *The Whole World is Watching. Mass Media and the Making and Unmaking of the New Left*, Berkeley, University of California Press, 1980.
- Gourmelin L., « Le meurtre des hérauts perses (Hérodote, VII, 133-137) : écrire et réécrire l'histoire », in Jacquin G. (dir.), *Récits d'ambassade et figures du messager*, Rennes, PUR, 2007, p. 21-45.
- Guilhaumou J., « Prises de parole démocratiques et pouvoirs intermédiaires pendant la Révolution française », *Politix*, 1994, n°26, p. 86-107.
- Hadj Belgacem S., « Les filtres électifs et les logiques de production des représentants des classes populaires dans une municipalité de la banlieue parisienne », in Juhem Ph. et Sedel J. (dir.), *Agir par la parole. Porte-paroles et asymétries de l'espace public*, Rennes, PUR, 2016, p. 69-86
- Hayat S., Péneau C. et Sintomer Y., « La représentation-incarnation », *Raisons politiques*, n° 72, 2018, p. 5-19.
- Hayat S., Péneau C. et Sintomer Y. (dir.), *La représentation avant le gouvernement représentatif*, Rennes, PUR, 2020.
- Hofmann H., *Repräsentation. Studien zur Wort- und Begriffsgeschichte von der Antike bis ins 19. Jahrhundert. Schriften zur Verfassungsgeschichte*, Berlin, Duncker & Humblot, 1973.
- Huard R., *La naissance du parti politique en France*, Paris, Presses de la FNSP, 1996.
- Juhem Ph., « Le porte-parolat et l'accès asymétrique à l'espace public », in Juhem P. et Sedel J. (dir.), *Agir par la parole. Porte-paroles et asymétries de l'espace public*, Rennes, PUR, 2016, p. 101-129.
- Kaciaf N., « Les médias : porte-voix, adversaires ou coagulateurs des Gilets jaunes ? », in *#GiletsJaunes. La politique au rond-point*, Rouen, Deux Plumes, 2019.
- L'Homme Wéry L.-M., « Le meurtre des hérauts de Darius en 491 et l'inviolabilité du héraut », *L'Antiquité classique*, 1966, vol. 35, n°2, p. 468-486
- Lamizet B., « Jacques Guilhaumou, *Discours et événement. L'histoire langagière des concepts* », *Mots. Les langages du politique*, n°84, 2007, p. 112-115
- Latour B., *Pasteur : guerre et paix des microbes*, Paris, La Découverte, 2011.
- Latour B., « Si l'on parlait un peu politique ? », *Politix*, n°58, 2002, p. 143-165.
- Latté Stéphane, « Le témoignage individuel est-il un mode d'action collective ? Ce que le journalisme de catastrophe fait à la représentation des "victimes d'AZF" (et vice-versa) », in

- Juhem P. et Sedel J. (dir.), *Agir par la parole. Porte-paroles et asymétries de l'espace public*, Rennes, PUR, 2016.
- Le Bart Ch., *Le Discours politique*, Paris, PUF, 1997.
- Le Bart Ch., *L'Ego-politique : Essai sur l'individualisation du champ politique*, Paris, Armand Colin, 2013.
- Le Bart Ch., *Petite sociologie des Gilets jaunes : La contestation en mode post-institutionnel*, Rennes, PUR, 2020.
- Legavre J.-B. (dir.), *L'informel pour informer. Les journalistes et leurs sources*, Paris, Pepper / L'Harmattan, 2014.
- Manin B., *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, 1996.
- Marcoccia M., *Le Rôle de porte-parole dans le discours politique. Analyse sociopragmatique*, thèse en Sciences du langage, Université Lyon 2, 1994.
- Maresca S., *Les Dirigeants paysans*, Paris, Minuit, 1983.
- Martigny V., *Le retour du prince*, Paris, Flammarion, 2019.
- Mazeaud A. (dir.), *Pratiques de la représentation politique*, Rennes, PUR, 2014.
- Montanaro L., « The Democratic Legitimacy of Self-Appointed Representatives », *The Journal of Politics*, vol. 74, n°4, 2012, p. 1094-1107.
- Neveu E., « Médias et construction de la "crise de la représentation" : le cas français », *Communication*, vol. 14, n°1, 1993, p. 20-54.
- Neveu E., « Médias, mouvements sociaux, espaces publics », *Réseaux*, n°98, 1999, p. 17-85.
- Neveu É., « Médias et protestation collective », in Agrikoliansky E., Sommier I. et Fillieule O., *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, 2010.
- Offerlé M., *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien, 1994.
- Revault d'Allonnes M., *Le miroir et la scène. Ce que peut la représentation politique*, Paris, Le Seuil, 2016.
- Rosanvallon P., *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard, 1998.
- Saward M., « Authorisation and Authenticity: Representation and the Unelected », *Journal of Political Philosophy*, vol. 17, n°1, 2008, p. 1-22.
- Saward M., *The Representative Claim*, Oxford, Oxford University Press, 2010.
- Sintomer Y., « Les sens de la représentation politique : usages et mésusages d'une notion », *Raisons politiques*, n°50, 2013, p. 16-17
- Veyne P., « Prodiges, divination et peur des dieux chez Plutarque », *Revue de l'histoire des religions*, vol. 216, n°4, 1999, p. 387-442.
- Vieira M. B., *Reclaiming Representation. Contemporary Advances in the Theory of Political Representation*, London, Taylor & Francis, 2017.
- Weber M., *Economie et société. L'organisation et les puissances de la société dans leur rapport avec l'économie*, tome 2, Paris, Plon-Pocket, 1995.
- Young I. M., *Inclusion and democracy*, Oxford, Oxford University Press, 2000.